

PROGRAMME DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE
GRENDOVERSCHRIJDEND SAMENWERKINGSPROGRAMMA

Infomoment en werfbezoek

Temps d'information et visite du chantier



Flandria Rhei
Mageteaux

Furnevent, Veurne
08-09-2020



AVEC LE SOUTIEN DU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
MET STEUN VAN HET EUROPEES FONDS VOOR REGIONALE ONTWIKKELING

Dhr. Peter ROOSE, burgemeester Veurne **M. Peter ROOSE, bourgmestre Furnes**

Dhr. Carl DECALUWE, gouverneur Provincie West-Vlaanderen

M. Carl DECALUWE, gouverneur de la Province de Flandre occidentale

Groot Moerhof – 11-06-2018



Frans-Belgische overeenkomst van 1890 en zijn bijvoegsel van 1968

Convention franco-belge de 1890 et son avenant de 1968

Interreg

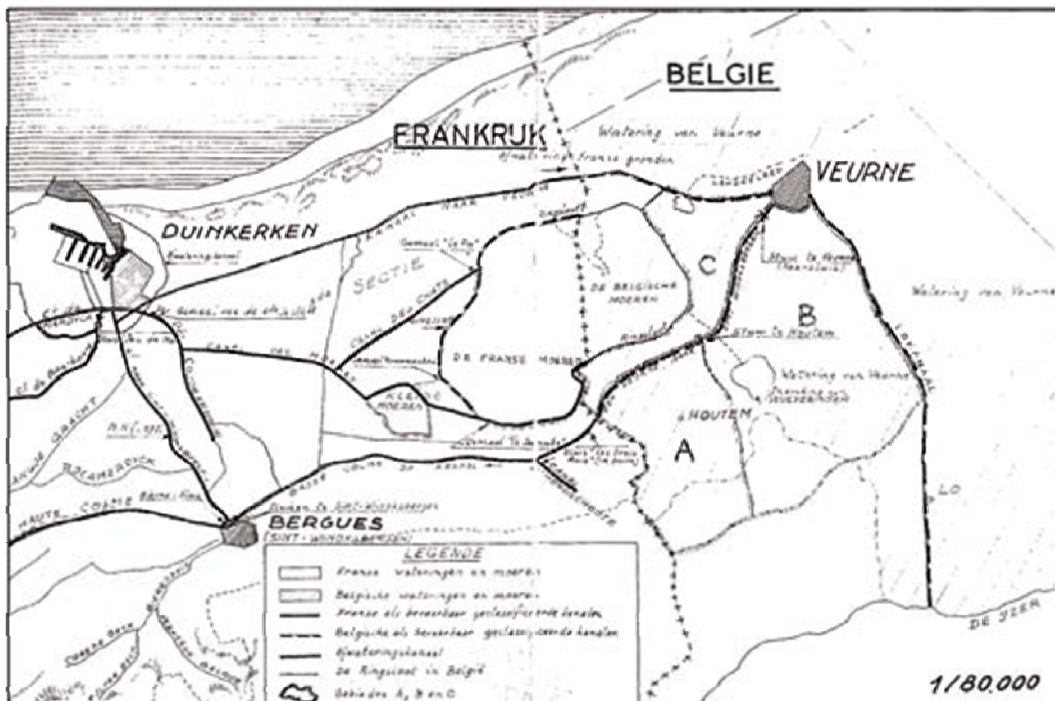
France-Wallonie-Vlaanderen



UNION EUROPÉENNE
EUROPESE UNIE

Flandria Rhei

Mageteaux



MONITEUR BELGE

JOURNAL OFFICIEL

STAATSBLAD



Paris, le 26 Juin 1890.
N. 1035.

Paris, le 26 Juin 1890.
N. 1035.

61^e ANNÉE.

N. 1035.

61^e JAARGANG.

DIMANCHE, 23 AOUT 1891.

ZONDAG, 23 AUGUSTUS 1891.

LOIS, ARRÊTÉS ROYAUX ET ACTES
DU GOUVERNEMENT.

CONVENTION.

ÉTATS, KONINKRIJKE BESLUITEN EN AKTEN
DER REGERING.

ARRÊTÉS DES POUVOIRS CONJUGUÉS.

Loi approuvant la convention conclue, le 26 juin 1890, entre la Belgique et la France pour régler les questions relatives au dessèchement des moères et des wateringen franco-belges ainsi qu'à l'amélioration des canaux de Furnes à Bergues ou Basse-Colne et de Dunkerque à Furnes, en vertu d'un commun accord, de conclure à cet effet une convention spéciale, et est annexé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. La convention conclue, le 26 juin 1890, entre la Belgique et la France pour régler les questions relatives au dessèchement des moères et des wateringen, ainsi qu'à l'amélioration des canaux de Furnes à Bergues ou Basse-Colne et de Dunkerque à Furnes, en vertu d'un commun accord, de conclure à cet effet une convention spéciale, et est annexé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit insérée au Recueil des lois et publiée par la voie du Moniteur.

Donné à Bruxelles, le 17 août 1891.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Affaires étrangères,

Le Prince de Carter.

Visé et certifié de son de l'Etat :

Le Ministre de la justice,

Jules Le Jume.

1^{er} Janvier 1891.

Examen des documents.

Arrêté par le Roi, le 26 juin 1890.

Arrêté par le Roi, le 26 juin 1890.

Arrêté par le Roi, le 26 juin 1890.

Arrêté par le Roi, le 26 juin 1890.

Arrêté par le Roi, le 26 juin 1890.

Arrêté par le Roi, le 26 juin 1890.

Arrêté par le Roi, le 26 juin 1890.

Arrêté par le Roi, le 26 juin 1890.

Arrêté par le Roi, le 26 juin 1890.

Arrêté par le Roi, le 26 juin 1890.

Arrêté par le Roi, le 26 juin 1890.

Arrêté par le Roi, le 26 juin 1890.

Arrêté par le Roi, le 26 juin 1890.

Arrêté par le Roi, le 26 juin 1890.

Arrêté par le Roi, le 26 juin 1890.

Arrêté par le Roi, le 26 juin 1890.

Arrêté par le Roi, le 26 juin 1890.

Arrêté par le Roi, le 26 juin 1890.

Arrêté par le Roi, le 26 juin 1890.

Arrêté par le Roi, le 26 juin 1890.

CONVENTION DU 26 Juin 1890
EXTRAIT DU JOURNAL OFFICIEL DU 8 SEPTEMBRE 1891 - N° 243.

PARTIE OFFICIELLE.

Paris, le 7 Septembre 1891

Le Président de la République Française :

Sur la proposition du Ministre des Affaires Etrangères :

DECRETE :

Article Ier. - Une convention ayant été conclue, le 26 Juin 1890, entre la France et la Belgique à l'effet de régler les questions relatives au dessèchement des moères et des wateringen franco-belges, ainsi qu'à l'amélioration des canaux de Furnes à Bergues ou Basse-Colne et de Dunkerque à Furnes, en vertu d'un commun accord, de conclure à cet effet une convention spéciale, et est annexé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

CONVENTION.

Le Président de la République Française et S.M. le roi des Belges, désirant régler les questions relatives au dessèchement des moères et des wateringen franco-belges, ainsi qu'à l'amélioration des canaux de Furnes à Bergues ou Basse-Colne et de Dunkerque à Furnes, ont résolu d'un commun accord, de conclure, à cet effet, une convention spéciale, et ont nommé pour les plénipotentiaires, savoir :

Le Président de la République Française, M. Bourée, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur, etc. etc. etc. envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République Française près de S.M. le roi des Belges.

Et S.M. le roi des Belges, M. le Prince de Chimay, Officier de l'Ordre de Léopold, chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur, etc. etc. etc. membre de la Chambre des Représentants, son ministre des Affaires Etrangères :

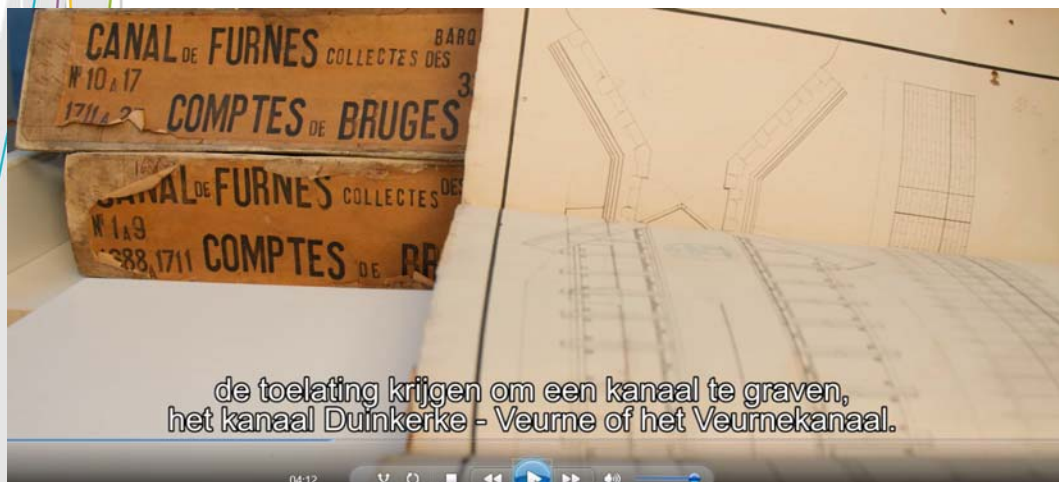
Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Art. Ier. - En ce qui concerne les moères et wateringen franco-belges et la Basse-Colne (canal de Furnes à Bergues), le Gouvernement français poursuivra l'achèvement sur son territoire, des travaux projetés ou en cours et destinés à faciliter l'assèchement des terrains compris entre les canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes à

..../..



Film Mageteaux



Dhr. Bart NAEYAERT, gedeputeerde Provincie West-Vlaanderen

M. Bart NAEYAERT, député de la Province de Flandre occidentale



WATERPROBLEMEN IN OVERLIJSE EN DUISBURG

Zwembaden vol, kranen leeg in Druivenstreek

De Druivenstreek kampt met lege waterkranen. De gouverneur heeft in 42 Vlaams-Brabantse gemeenten een verbod opgelegd voor niet-essentieel gebruik van kraantjeswater.

© De Standaard – 23 mei 2020

Een pompstation op de Speievaart in Veurne

Une station de pompage sur le Speievaart à Furnes

Interreg
France-Wallonie-Vlaanderen



Flandria Rhei

Mageteaux

WATERBEHEERSINGSWERKEN
De Moeren & Speievaart
BOUWEN VAN EEN POMPSTATION

Met steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling
Avec le soutien du Fonds européen de développement régional

Opdrachtgever: PROVINCIE WEST-VLAANDEREN
DIENST WATERLOPEN
Koning Leopold III-laan 41 - 8200 Sint-Andries
Tel.nr.: 050/40.31.11
www.west-vlaanderen.be/waterlopen

Ontwerper: Ontwerpbureau Plantec NV
Nieuwpoortsesteenweg 399
8490 Oostende
Tel.nr.: 059/56.10.10

Aannemer: THV Wegenbouw Ivan Vuylsteke / Grond- en Kraanwerken Martens André
Bekegemstraat 34
8490 Jabbeke
Tel.nr.: 050/81.24.42
www.grondwerkenmartensandre.be

Bedrag: 2.432.000,00 €

Uitvoeringstermijn: 200 werkdagen



©Ronny Vanhooren – augustus 2020

Een schuifconstructie op de site des 4 écluses in Duinkerke Une vanne d'évacuation sur le site des 4 écluses à Dunkerque



Droogte en verzilting Sécheresse et salinisation



©Tom Maes – juni 2017 - Kortemark



©Photo News – De Morgen – mei 2020



PROGRAMME DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE
GRENDOERSCHRIJDEND SAMENWERKINGSPROGRAMMA

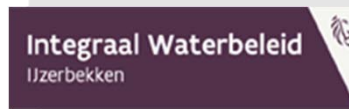


Flandria Rhei
Mageteaux

MERCI DE VOTRE ATTENTION
WE DANKEN U VOOR UW AANDACHT

www.interreg-fwvl.eu
@InterregFWVL

www.mageteaux.eu



AVEC LE SOUTIEN DU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
MET STEUN VAN HET EUROPEES FONDS VOOR REGIONALE ONTWIKKELING